

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2021

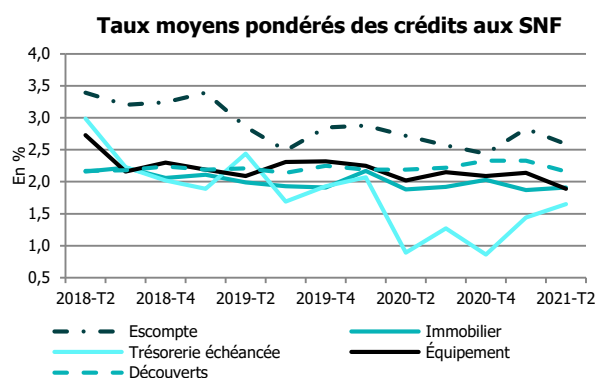
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2^e TRIMESTRE 2021

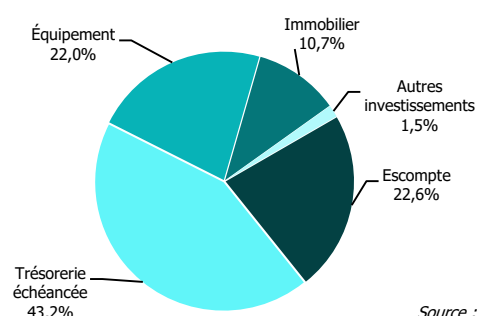
UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES TAUX MOYENS DES CRÉDITS

- Le taux moyen des **découverts** se contracte, passant de 2,33 % à 2,16 %.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échancés** continue de progresser, 1,65 % après 1,44 % le trimestre précédent, compte tenu d'un poids moindre des prêts garantis sur l'État (29 % de la production en montant contre 36 % trois mois plus tôt).
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** diminue de 25 points de base à 1,89 %.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** repart à la hausse pour s'établir à 1,91 %.
- Les taux appliqués en Polynésie française sont globalement plus favorables qu'en Nouvelle-Calédonie alors qu'ils le sont moins comparés à la France entière, à l'exception de celui des découverts qui est équivalent aux conditions débitrices nationales.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française

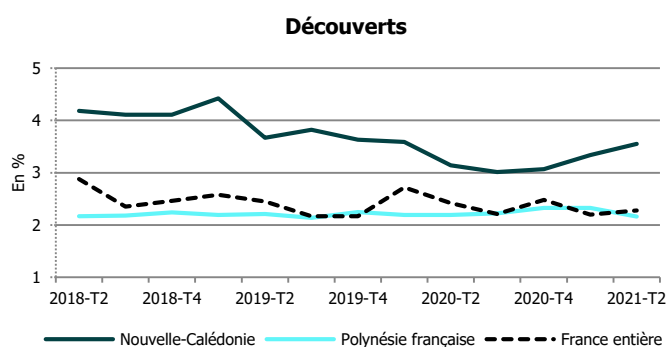


Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur 1 an, hors découverts)

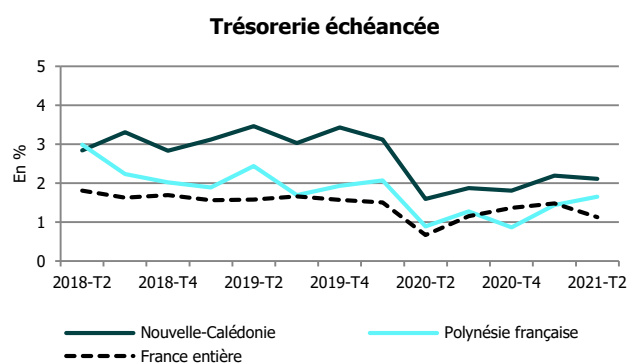


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,16	2,28	2,33	2,20	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	1,65	1,13	1,44	1,48	36	36	70	64	0,75	1,20
Équipement	1,89	1,14	2,14	1,20	83	122	79	83	2,45	0,98
Immobilier	1,91	1,22	1,87	1,26	188	184	96	91	-	-

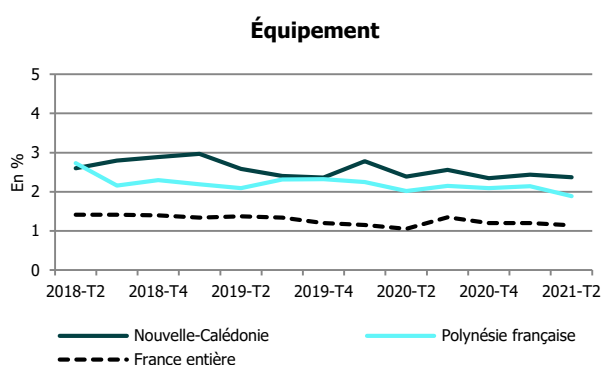
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



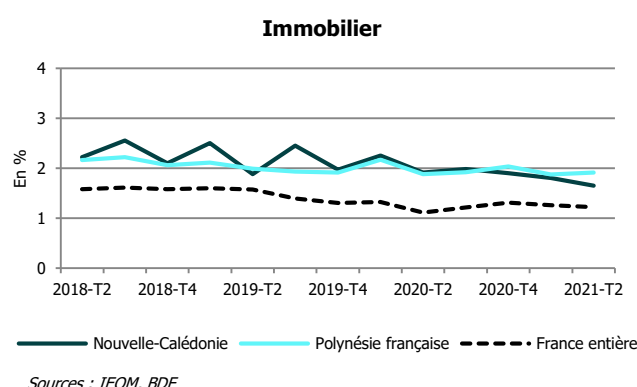
Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, pour la trésorerie échéancée (avant le deuxième trimestre 2020) sont fondés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête, réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, se fonde sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers et dont les opérations de répartition ainsi que les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidé ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » sont les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.